Convention Simplifiée de Formation N° 63756

Entre les soussignés :

- **HP Formation**

  EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet
  01 360 BELIGNEUX
  Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
  82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

- **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUSTRIE ET BATIMENT**

  LIP PEAGE DE ROUSSILLON
  91 Bis, Rue de la République
  38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON
  Représenté par : Mme LAFORGIA Cécile

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

HP Formation organise l'action de formation suivante : N° session : 261030B

Intitulé : **Recyclage B1V-B2V Essai-BR-BC-H0V**
Objectifs : Suivant programme joint
Prérequis : Dans le cadre de cette inscription, je déclare avoir vérifié que chacun des stagiaires identifiés dans cette convention réponde bien aux prérequis listés ci-après (fournir documents le cas échéant) : ☐

Durée - Dates : 11 heures réparties sur 2 journées: 23/07/2026 (08:00-16:15) + 24/07/2026 (08:00-12:00)
Lieu : HP Formation - Saint Maurice l Exil - 130 rue Newton - 38550 ST MAURICE L'EXIL - Tél : 04.28.01.21.00
Participant(s) : *ABDELOUHAB Abdelghani*

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PROFESSI	1	320.00 €	64.00 €	320.00 €
				Total HT :	**320.00 €**
		TVA :	**64.00 €**	**TOTAL TTC :**	**384.00 €**

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUSTRIE ET BATIMENT - LE PEAGE DE ROUSSILLON : Règlement à 30 jours date de facture

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

☐ ***ENTREPRISE*** *LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUSTRIE ET BATIMENT LIP PEAGE DE ROUSSILLON 91 Bis, Rue de la République - 38 550 LE PEAGE DE ROUSSILLON*

☐ ***OPCO*** .....

☐ ***AUTRE*** .....

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.
Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge : .....

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.
En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Beligneux, le 17 juillet 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.
Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUSTRIE ET BATIMENT

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asphalte - 69356 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 7[illegible] - www.groupelip.com
SIREN 8[illegible] - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour HP Formation

Joel PLAY

Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B – chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150.000 euros